

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Poitiers,
Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	31/05/2018
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION	ANNEXE
20180531-01	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 05/04/2018	UNIVERSITE	validation du compte rendu de la CFVU du 05/04/2018			34	POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	La mesure est adoptée par la CFVU.	
20180531-02	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 26/04/2018	UNIVERSITE	validation du compte rendu de la CFVU du 26/04/2018			34	POUR : unanimité des présents	La mesure est adoptée par la CFVU, sous réserve de modification textuelle : manque le mot "loi".	
20180531-03	CESURE	Commission CESURE	UNIVERSITE	M Killian RAUTUREAU et M Guillaume HERRAULT élus étudiant de la CFVU sont proposés pour être membres de la commission césure à partir de la présente CFVU, et pour deux ans.	31/05/2018	prochaines élections des représentants usagers à la CFVU	34	POUR : UNANIMITE	La mesure est adoptée par la CFVU. M RAUTUREAU et M HERRAULT sont désignés membres de la commission césure.	
20180531-04	SIUMPPS	conseil du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé	UNIVERSITE	Mme Lola BOS et Mme Agathe BONNEL, élus usagers de la CFVU, sont proposés pour être membres du conseil du SIUMPPS pour 2 ans.	31/05/2018	prochaines élections des représentants usagers à la CFVU	34	POUR : UNANIMITE	La mesure est adoptée par la CFVU. Mme BOS et Mme BONNEL sont désignés membres du conseil du SIUMPPS.	
20180531-05	FSDIE	commission du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes	UNIVERSITE	M Léo BURUCOA et Mme Lia PAGES, élus étudiants de la CFVU, sont désignés membres de la commission FSDIE pour 2 ans.	31/05/2018	prochaines élections des représentants usagers à la CFVU	34	M BURUCOA et Mme PAGES sont désignés suite au vote à bulletin secret	La mesure est adoptée par la CFVU. 2 membres désignés parmi 4 candidats : Léo BURUCOA, Lia PAGES, Mattieu MANCEAU et Maxence ROU. M BURUCOA est désigné 1er tour avec 14 voix, et Mme PAGES est désignée au 2ème tour avec 20 voix.	

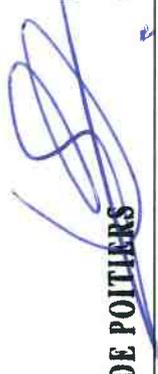
DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION	ANNEXE
20180531-06	PRIME DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE	Modalités d'attribution	UNIVERSITE	<p>Sont proposées les modalités suivantes pour l'attribution de la prime de responsabilité pédagogique au titre de l'année 2017-2018</p> <p>1 – LISTE DES FONCTIONS PROPOSEES OUVRANT DROIT AU VERSEMENT DE LA PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination pédagogique. - Coordination pédagogique et encadrements de stages. <p>2 – TAUX DE REPARTITION PROPOSEES</p> <p>Taux pouvant varier de 24 heures équivalent T.D. minimum à 48 heures équivalent T.D. maximum (taux fixé à 41.41€).</p> <p>3 – LISTE DES PERSONNELS POUVANT BENEFICIER DE CETTE PRIME</p> <p>Sont concernés les personnels enseignants et hospitaliers titulaires mentionnés au 1° de l'article 1er du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.</p>	01/09/2017	31/08/2018	34	<p>POUR : 33</p> <p>CONTRE : 1</p> <p>ABSTENTION : 1</p>	<p>Vote favorable de la CFVU pour avis. Transmission au CA du 08/06 pour délibération</p>	Annexe6.0_CFVU31052018_PRIME_RESP_PEDAGO_20172018_principes
20180531-07	CONVENTION	Avenant à la convention cadre CPGE	UNIVERSITE	<p>Un avenant à la convention cadre signée le 25 juin 2015 entre le rectorat, les universités de Poitiers, La Rochelle, l'ISAE ENSMA concernant le rapprochement dans les domaines pédagogiques et de la recherche afin de faciliter les parcours de formations des étudiants des Classes préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) est établi. Cet avenant et ses annexes (correspondances CPGE / filières de l'université) sont proposés pour la durée du contrat établissement : 2018-2021</p>	01/09/2018	31/08/2022	34	<p>POUR : UNANIMITE</p>	<p>La mesure est adoptée par la CFVU</p>	Annexe8.0_CFVU31052018_avenantConCPGE_2018-2021 - annexes 8.1, 8.2 et 8.3
20180531-08	FORMATIONS LOCALES	Grille tarifaire des formations locales	UNIVERSITE	<p>Propositions soumises à avis de la CFVU, avant délibération du CA du 8 juin 2018 :</p> <p>1-la grille tarifaire des droits d'inscription des formations locales, adoptée par le CA du 20/10/2017 (délibération n°) est modifiée selon l'annexe 9.1.</p>	01/09/2018	31/08/2020	34	<p>POUR : 26</p> <p>ABSTENTION : 8</p> <p>CONTRE : 10</p>	<p>Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA du 08/06/2018 pour délibération</p>	Annexe9.1_grilleDroitsSpecifique_Formationslocales_modifCAjun18
20180531-09	FORMATIONS LOCALES	Accréditation des formations locales	UNIVERSITE	<p>Vu la délibération n°20-10-2017-04 A du 20/10/2017, après examen des dossiers d'opportunité et fiches financières, la liste des formations locales accréditées pour la durée du contrat établissement (2018-2021), et les droits d'inscription afférents sont arrêtés selon l'annexe 9.1. L'ouverture annuelle des formations locales est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation. Les droits d'inscription sont arrêtés pour deux années universitaires.</p>	01/09/2018	31/08/2020 (accréditation)	34	<p>POUR : UNANIMITE</p>	<p>Avis favorable de la CFVU, avant transmission au CA du 08/06/2018 pour délibération</p>	Annexe9.0_CFVU31052018_DocumentFormationsLocalesCFVU31mai2018_CA8juin
20180531-10	UE o	Liste des UE d'ouverture 2018-2019	UNIVERSITE	<p>La liste des UEo, pour l'année universitaire 2018-2019 est celle arrêtée dans l'annexe 10</p>	01/09/2018	31/08/2019	34	<p>POUR : UNANIMITE</p>	<p>La mesure est adoptée par la CFVU</p>	Annexe10.1_CFVU31052018_UEoTableauRecapitulatif

Fait à Poitiers, le 31 mai 2018

La Vice-Présidente Formation de l'Université de Poitiers

Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



UNIVERSITE DE POITIERS

15. JUN 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le :

Direction des affaires juridiques



PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ANNEE 2017/2018

LISTE DES RESPONSABILITES OUVRANT DROIT AU VERSEMENT DE LA PRIME ET TAUX D'ATTRIBUTION

- Décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur.

Version consolidée résultant des modifications suivantes :

- ⌘ Décret n°2015-527 du 12 mai 2015
- ⌘ Décret n°2005-454 du 4 mai 2005
- ⌘ Décret n°2006-783 du 3 juillet 2006

- Arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels pouvant bénéficier de cette prime.
- Décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires

1 – LISTE DES FONCTIONS PROPOSEES OUVRANT DROIT AU VERSEMENT DE LA PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

- Coordination pédagogique.
- Coordination pédagogique et encadrements de stages.

2 – TAUX DE REPARTITION PROPOSES

Taux pouvant varier de 24 heures équivalent T.D. minimum à 48 heures équivalent T.D. maximum (taux fixé à 41,41 €).

3 – LISTE DES PERSONNELS POUVANT BENEFICIER DE CETTE PRIME

Sont concernés les personnels enseignants et hospitaliers titulaires mentionnés au 1° de l'article 1er du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

AVENANT 2018-2021 à la Convention-cadre du 25 juin 2015 pour un partenariat organisant « des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et facilitant les parcours de formation des étudiants ».

Le présent avenant a pour objet de fixer les conditions de collaboration entre le Lycée XXX et l'Université de Poitiers dans le cadre de la Convention-cadre du 25 juin 2015 relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (ci-après « CPGE ») et aux formations universitaires.

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et D. 612-1 à D. 612-29-2,
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1994 relatif à l'admission et au régime des études dans les classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant du ministre chargé de l'éducation ou fonctionnant sous contrat d'association dans des établissements privés,
- vu l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Vu la circulaire n° 2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur,

- Vu la circulaire n° 2008-1018 du 24 juin 2008 relative à la délivrance d'une attestation descriptive du parcours de formation aux étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles,
- Vu la convention-cadre du 25 juin 2015 entre les Universités de La Rochelle, de Poitiers, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique, l'Académie de Poitiers et les Lycées de l'Académie de Poitiers,
- Vu la délibération n° 20180531-07 du 31 mai 2018 de la Commission de la Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Poitiers,
- Vu la délibération n° XXX du XXX du conseil d'administration du Lycée XXX,

L'Académie de Poitiers, représentée par le Recteur de l'Académie de Poitiers, chancelier des Universités, Monsieur Arnel de la Bourdonnaye

ET

L'Université de Poitiers, dont le siège est 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86000 POITIERS, représentée par son Président, Monsieur Yves JEAN,

ET

Le Lycée XX, représenté par son proviseur, M. ou Mme XXX,

Ci-après « les parties ».

ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet

Le présent avenant a pour objet :

- de fixer les conditions de la poursuite d'études supérieures au sein de l'Université de Poitiers d'un étudiant inscrit en CPGE au sein du Lycée XXX.

- de promouvoir les possibilités pour un étudiant inscrit à l'UP de poursuivre ses études supérieures dans une CPGE du Lycée XX.

Les parties conviennent de la mise en place d'un tableau de correspondance (annexé au présent avenant) prévoyant les modalités d'accès des étudiants de CPGE du Lycée XXX aux différentes mentions de Licence délivrées par l'Université de Poitiers.

Le présent avenant porte sur les différentes mentions de Licence suivantes dispensées par l'Université de Poitiers :

XXX

XXX

XXX

Article 2 : Inscription administrative au sein de l'université de Poitiers

1° Régime juridique et information

Chaque lycée public conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants. Si aucun établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'académie ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée, ce dernier peut conclure une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel situé en dehors de son académie.

Les étudiants en CPGE, quelle que soit leur année de cursus, sont concernés par la double inscription, en CPGE et avec une université ayant fait l'objet de convention. Un étudiant souhaitant s'inscrire dans un autre établissement, hors conventionnement, peut le faire, en plus, et à titre individuel et personnel.

L'inscription des étudiants des CPGE du Lycée XXX au sein de l'université de Poitiers s'effectue dans les conditions prévues aux articles D. 612-2 à D. 612-8 du code de l'éducation, notamment le second alinéa de l'article D. 612-2.

Une information aux étudiants de la CPGE sur le dispositif instauré par le présent avenant est réalisée par l'équipe pédagogique de la CPGE du Lycée XXX en début d'année universitaire.

Toutes les informations concernant les modalités et les droits d'inscription sont explicitées sur le portail Parcoursup et sur celui de chaque signataire de la convention-cadre et du présent avenant.

2° Modalités

L'Université de Poitiers et le Lycée XXX ont convenu de régler l'inscription administrative des étudiants de CPGE selon une démarche individuelle, matérialisée par une campagne d'inscription dématérialisée, ouverte de mi-octobre à mi-novembre.

Sur la base d'une liste nominative, transmise préalablement par le lycée, à l'Université, chaque étudiant CPGE aura accès à un lien internet pour effectuer les démarches en ligne. La transmission dématérialisée d'une photographie est obligatoire pour pouvoir effectuer les opérations.

Les cartes d'étudiants seront délivrées aux lycées au plus tard fin novembre.

Le proviseur du Lycée XXX s'assure de l'inscription de ses étudiants au 15 janvier de l'année en cours.

L'Université de Poitiers transmet au rectorat la liste actualisée des étudiants régulièrement inscrits.

3° Droits universitaires et délivrance de la carte d'étudiant

L'inscription des étudiants CPGE à l'université emporte paiement des droits d'inscription, tels que définis par la loi Orientation et Réussite Etudiante du 9 mars 2018, et selon l'arrêté annuel conjoint du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère des Finances. Les étudiants boursiers sont exonérés des droits de scolarité.

La délivrance de la carte d'étudiant de l'université de Poitiers est subordonnée à la régularité de l'inscription de l'étudiant.

Article 3 : Publicité

Le Lycée XXX et la composante concernée de l'université de Poitiers organisent, en concertation, l'information, à destination de leurs étudiants respectifs, relative à l'existence et au contenu de leur partenariat, à l'offre de formation du partenaire ainsi que celle portant sur les démarches à effectuer en cas de réorientation dans l'un des parcours de l'établissement partenaire.

Article 4 : Attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant de CPGE

Sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation, siégeant au titre de l'évaluation, le proviseur du Lycée XXX délivre aux étudiants de la CPGE, à l'issue de chaque année d'études, une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant.

Pour les étudiants des classes préparatoires organisées en deux ans, cette attestation, établie sur la base d'une grille nationale de référence, porte, en fin de cursus, sur l'ensemble du parcours des deux années. Elle mentionne pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes, une valeur définie en crédits européens, dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 crédits pour le parcours de formation complet en classe préparatoire.

Pour les étudiants des classes préparatoires de la filière littéraire organisées en deux ans, qui effectuent leur parcours en trois ans ("Kubes"), l'attestation pourra mentionner pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes, une valeur définie en crédits européens, dans la limite de 180 crédits pour les 3 années de parcours.

Article 5 : Commissions pédagogiques compétentes

1° La commission d'admission et d'évaluation compétente

La commission d'admission et d'évaluation est compétente pour examiner la demande d'inscription d'un étudiant de l'Université de Poitiers dans une CPGE du Lycée XXX. Elle est composée du chef d'établissement, de l'adjoint au chef d'établissement plus particulièrement chargé des classes préparatoires aux grandes écoles, du ou des conseillers principaux d'éducation plus particulièrement chargés des classes préparatoires aux grandes écoles et des professeurs qui enseignent dans les classes du groupe concerné.

La commission d'admission et d'évaluation donne un avis sur l'admission des étudiants dans les différentes classes et sur leur évaluation.

Lorsqu'elle se réunit au titre de l'évaluation, la commission comprend en outre, à titre consultatif, un enseignant ou un enseignant-chercheur de la composante, désigné par le recteur d'académie, sur proposition du président d'Université.

2° La commission pédagogique mixte

La commission pédagogique mixte est compétente pour examiner les dossiers de tous les étudiants inscrits en CPGE et à l'Université à la fin de chaque année universitaire. Elle se réunit également, en cas de besoin, à la fin de chaque semestre impair pour examiner le dossier pédagogique des étudiants qui souhaitent se réorienter.

La commission pédagogique mixte est mise en place par composante. Elle est composée d'un membre de l'équipe de direction du lycée ou d'un représentant de cette équipe de direction nommé par le proviseur du lycée, d'un membre de l'équipe de direction de l'UFR ou d'un

représentant de cette équipe de direction nommé par le directeur de l'UFR, de trois enseignants et/ou responsables pédagogiques de la (ou des) classe(s) préparatoire(s) concernées) et de trois enseignants-chercheurs (ou enseignants) et /ou responsables pédagogiques de la (ou des) filière(s) universitaire (s) concernée (s). La commission est présidée par un enseignant ou enseignant-chercheur de l'Université, dont la voix est prépondérante en cas d'égalité.

La commission examine la validation, par l'établissement d'accueil (université), des parcours et des crédits mentionnés dans l'attestation descriptive prévue à l'article D. 612-25 du code de l'éducation, à savoir le nombre de crédits ECTS acquis au sein du cursus de licence, et le cas échéant, les unités d'enseignement (UE) qui restent éventuellement à valider pour valider l'année du diplôme visé. La commission donne un avis sur la validation des ECTS.

Le jury de la mention concernée se prononce sur la validation des crédits ECTS et sur l'année d'inscription dans le diplôme.

Article 6 : Réorientation en cours d'année et poursuites d'études

1° De la CPGE du Lycée XXX vers l'Université de Poitiers

Réorientation à l'issue du semestre 1 de CPGE en semestre 2 de licence 1

Une réorientation, à l'issue du semestre 1 de CPGE, vers un semestre 2 d'une mention de licence est possible dans une mention de licence compatible (cf. tableau de correspondance annexé au présent avenant). Les étudiants concernés Hs adresseront leur demande au responsable de la mention de licence au plus tard le 20 décembre de chaque année et joindront à leur demande une lettre de motivation, le relevé de notes du premier semestre de CPGE et le relevé de notes du baccalauréat, et un avis motivé de l'équipe pédagogique de la CPGE.

La commission mixte proposera au jury de la mention d'inscription la validation de tout ou partie des enseignements suivis dans le cadre de son premier semestre de CPGE. Pour émettre son avis, le bulletin du premier semestre de CPGE devra être transmis après la tenue des conseils de classes du premier semestre.

En cas d'échec au semestre 2, l'étudiant gardera le bénéfice des unités d'enseignement validées (et des crédits ECTS correspondants) des semestres 1 et 2.

Réorientation à l'issue du semestre 1 de CPGE en semestre 2 de première année de DUT

L'admission d'un étudiant de CPGE du Lycée XXX en DUT relève de la compétence exclusive du jury d'admission en DUT (article 3 de l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement).

Étudiant souhaitant poursuivre en deuxième année de licence après une première année de CPGE

A l'issue de sa première année de CPGE, un étudiant souhaitant poursuivre uniquement à l'Université, en deuxième année de licence dans une mention compatible (cf. tableau de correspondance annexé au présent avenant) adresse un dossier de candidature au responsable de la mention de licence au plus tard le 30 juin de chaque année. Il joint à sa demande une lettre de motivation, les bulletins de la première année de CPGE établis à l'issue des conseils de classe et l'attestation descriptive mentionnée à l'article 5 du présent avenant et éventuellement l'avis motivé de l'équipe pédagogique de la CPGE sur la cohérence du parcours de l'étudiant. L'autorisation d'inscription en deuxième année est donnée par le président de l'Université ou son représentant sur proposition du jury de la mention.

En cas d'avis défavorable à la poursuite d'études, une inscription en première année pourra être proposée. Cette inscription pourra, sur proposition du responsable de formation, être assortie d'un contrat pédagogique.

Étudiant souhaitant poursuivre en troisième année de licence après la deuxième année de CPGE

L'étudiant souhaitant poursuivre en troisième année de licence dans une mention compatible (cf. tableau de correspondance annexé au présent avenant) après la deuxième année de CPGE adresse sa demande au responsable de la mention de licence au plus tard le 20 août de chaque année. Il devra joindre à sa demande une lettre de motivation, les bulletins des deux années de CPGE établis à l'issue des conseils de classe, l'attestation descriptive mentionnée à l'article 5 du présent avenant, les résultats aux concours avec le détail des notes obtenues et éventuellement l'avis motivé de l'équipe pédagogique de la CPGE sur la cohérence du

parcours de l'étudiant. L'autorisation d'inscription est donnée par le président de l'Université ou son représentant sur proposition du jury de la mention En cas d'avis défavorable à la poursuite d'études, une inscription en deuxième année pourra être proposée. Cette inscription pourra, sur proposition du responsable de formation, être assortie d'un contrat pédagogique.

2° De l'Université de Poitiers vers la CPGE du Lycée XXX :

L'admission d'un étudiant de l'Université de Poitiers en CPGE du Lycée XXX relève de la compétence exclusive de la commission d'admission et d'évaluation du Lycée XXX.

Article 7 : Accompagnement et suivi

1° Accompagnement

Les étudiants en réorientation bénéficient d'un accompagnement au sein de la filière d'accueil (Université ou CPGE) afin de faciliter leur intégration et leur réussite.

L'Université de Poitiers et le Lycée XXX s'engagent également à coopérer pour mener à bien, selon les programmes annuels de formation, et les contraintes pédagogiques et matérielles les actions ci-dessous :

Invitations mutuelles ou co-organisation de séminaires et/ou de conférences
Mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires spécifiques (modalités décrites en annexe)
Accueil des étudiants CPGE en TP, TD dédiés et/ou journées d'immersion
Echanges ponctuels d'enseignants (formation décrite en annexe)
Mutualisation de cours (dispositif décrit en annexe)
Formations communes (cours mutualisé) (dispositif décrit en annexe)
Formation organisée en commun (cursus proposé en partenariat) (formation décrite en annexe)

2° Comité de suivi

En vertu de l'article 7 de la convention-cadre du 25 juin 2015, un comité de suivi est mis en place entre l'Université de Poitiers et le Lycée XXX.

Il est composé du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Poitiers ou son représentant, du proviseur du Lycée XXX ou son représentant, d'un membre du rectorat désigné par le Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités.

Il se réunit à la fin de chaque année universitaire et en tant que de besoin au cours de l'année universitaire, sur convocation du rectorat.

Article 8 : Exécution

Le présent avenant est conclu pour les quatre années universitaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Une évaluation du dispositif sera effectuée avant la fin de l'année universitaire par le comité de suivi mentionné à l'article 7.2°.

Fait en 3 exemplaires originaux

Fait à Poitiers, le JJ/MM/AN.

Le Président de l'Université
de Poitiers,

Le proviseur du Lycée XXX

Le Recteur de l'Académie de
Poitiers,
Chancelier des Universités

Yves Jean

M. ou Mme XXX

Monsieur Armel de la
Bourdonnay

M 128

Annexe 9,2 CFVU du 31/05/2018 et CA du 08/06/2018

Suite au CA du 20/10/2017, ajout de trois droits d'inscription dans la liste des droits ci-dessous
La grille ci-dessous présente les droits d'inscriptions applicables pour l'année universitaires 2018-2019 aux formations suivantes :

Les Diplôme d'Université (DU)
Les Diplôme Inter Université (DIU)
Les préparations à l'agrégation
Les préparations aux concours
Les DUETI (Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales)

Pour chaque formation locale, un droit d'inscription spécifique sera choisi dans la grille ci-jointe en fonction du public concerné.
Ajouté au forfait cela correspond à :

- Un droit d'inscription global (et un seul) pour tous les étudiants en formation initiale
- Un droit d'inscription global (et un seul) pour tous les stagiaires de la Formation Continue autofinancée
- Un droit d'inscription global (et un seul) pour les tous stagiaires de la Formation Continue financé par un tiers

ANNEE U	18-19
---------	-------

Droits d'inscription des formations locales					
FORFAIT (pour chaque inscription dans une formation)	PUBLIC	DROIT SPECIFIQUE possible au choix (un droit par formation par public), qui s'ajoutera au forfait	Observation	Total	
250 €	FI	0 €	-	250 €	
		50 €	-	300 €	
		100 €	-	350 €	
		200 €	-	450 €	
		300 €	-	550 €	
		500 €	-	750 €	
		700 €	-	950 €	
		1 000 €	-	1 250 €	
		1 800 €	-	2 050 €	
		2 000 €	-	2 250 €	
	2 200 €	-	2 450 €		
	Stagiaire FC auto financé		100 €	-	350 €
			150 €	-	400 €
			200 €	-	450 €
			300 €	-	550 €
			400 €	-	650 €
			600 €	-	850 €
			800 €	-	1 050 €
			1 100 €	-	1 350 €
			1 250 €	Ajout	1 500 €
			1 900 €	-	2 150 €
	Stagiaire FC financé		250 €	-	500 €
			350 €	-	600 €
			500 €	-	750 €
			700 €	-	950 €
			1 000 €	-	1 250 €
			1 250 €	-	1 500 €
			1 500 €	-	1 750 €
			2 000 €	-	2 250 €
			2 500 €	-	2 750 €
			3 000 €	-	3 250 €
		3 500 €	-	3 750 €	
		4 000 €	-	4 250 €	
		4 500 €	-	4 750 €	
		5 000 €	-	5 250 €	
		6 000 €	-	6 250 €	
	8 750 €	Ajout	9 000 €		

CFVU du 31/08/2018 : délibération pour avis, préalablement au CA du 08/06/2018

Accréditation des formations locales : contrat 2018-2021

Evolution globale par rapport à l'existant

Nombre de Devenir souhaité Rentrée 2018	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2018		
		Ouverture	En attente	Non renouvellement
901 Droit	Formation Locale	3	3	4
	Formation locale à périmètre national	1		
903 IPAG	Formation Locale	3		
904 SFA	Formation Locale		1	
905 LL	Formation Locale	2	4	4
906 SHA	Formation Locale	4	2	2
	Formation locale à périmètre national	1		
907 IAE	Formation Locale	3		7
909 FSS	Formation Locale	6		3
911 IRIAF	Formation Locale			2
912 ESPE	Formation Locale			1
	Formation locale à périmètre national	9		
920 IUT Poitiers	Formation Locale	1		
930 - Médecine pharmacie	Formation Locale	45		13
962-SAFIRE	Formation locale à périmètre national	1		
Total général		79	10	36

CFVU du 31/08/2018 : délibération pour avis, préalablement au CA du 08/06/2018

Accréditation des formations locales : contrat 2018-2021

Compagnie PORTUE	Type de formation	Proposition de dépense à la rentrée 2018	Déterminateur de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observatoire	Droits FI (forfait index)	Droits FC (forfait forfait index)	Droit EC sans forcé (forfait index)	Forfait de dépense forfait 2018					
901 Droit	Formation Locale	En attente	Certificat d'Initiation au droit français	L	FI	1 semestre	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250 à confirmer	250 à confirmer	250 à confirmer	1					
				Double diplôme Colombie	M	FI	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250 à confirmer	250 à confirmer	250 à confirmer	1				
					DU certificat de droit français	M	FI (étudiants internationaux)	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250 à confirmer	250 à confirmer	250 à confirmer	1			
						Total En attente										
						Certificat à l'introduction au Droit Français et Européen (Varsovie)										
						DU de Management des Etablissements Sociaux										
						DU Droit public français										
						DU Humantes du juriste										
						Total Non renouvellement										
						DU de sciences criminelles										
						DU Juriste conseil d'entreprise										
						MAGISTRE Droit des Techniques Informatique et communication										
						Total Ouverture										
						PRÉPARATION CPFA Avocat (examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats)										
Total Ouverture																
DU Préparation aux concours de catégorie B																
Total																

Composante Pilotage	Type de formation	Prévisions de dépense à la rentrée 2018	Déroulement de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits F1 (Forfait index)	Droits F2 (Finances [Forfait Index])	Droits F3 auto Financé [Forfait Index]	Nombre de candidats à la rentrée 2018																																																														
903 IPAC	Formation Locale	Ouverture	Préparation à l'agrégation externe et interne de lettres modernes	L	FII/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation et de la transmission de la convention avec la gendarmerie	750	1750	1050	1																																																														
												Préparation aux Concours Administratifs catégorie A	M	FII/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	1500	850	1																																																					
																					Total Ouverture																																																				
																					3																																																				
																					904 SFA	Formation Locale	En attente	Préparation à l'agrégation externe et interne de mathématiques	M	FI	1 an	Délibération par CPVU et CA ultérieurs	250	250	250	1																																									
																																	DU d'études françaises (CFIE)	En attente	En attente	En attente	Délibération par CPVU et CA ultérieurs	En attente	En attente	En attente	1																																
																																										Préparation à l'agrégation externe et interne d'anglais	M	FI	1 an	Délibération par CPVU et CA ultérieurs	550	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1																							
																																																			Préparation à l'agrégation externe de lettres classiques	M	FII/FC	1 an	Délibération par CPVU et CA ultérieurs	750	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1														
																																																												Préparation à l'agrégation externe et interne de lettres modernes	M	FII/FC	1 an	Délibération par CPVU et CA ultérieurs	750	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1					
																																																																					Total En attente				
4																																																																									
905 LL	Formation Locale	En attente	DU Elaboration/doucis pédagogiques en FLE	-	-	-	-	-	-	-	1																																																														
												DU Langues Regionales	-	-	-	-	-	-	-	-																																																	1				
																																																																						DU Management des Organisations Educatives à l'Ere du Numérique	-	-	-
																					DU Patrimoine Grec Latin	-	-	-	-	-	-	-	-	1																																											
																															Total En attente																																										
																															4																																										
																																	Non renouvellement	DU Management des Organisations Educatives à l'Ere du Numérique	-	-	-	-	-	-	-	1																															
																																											DU Langues Regionales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1																				
																																																						DU Langues Slaves	L	FII/FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	1500	650	1											
																																																															Total Non renouvellement										
4																																																																									
Total Ouverture																																																																									
2																																																																									

Composante FORMATION	Type de formation	Projet de loi relatif à la rentrée 2013	Désignation de la formation locale à la rentrée 2013	Niveau de diplôme	Nature	Durée	Observations	Droits FI (secteur local)	Droits FC (secteur local)	Droit FC auto financé (secteur local)	Montant de l'opération		
906 SMA	Formation Locale	En attente	Préparation à l'agrégation externe et interne de philosophie	M	FI	1 an	Délibération par CPVU et CA utilisateurs	250	-	-	-		
			Préparation à l'agrégation externe et interne d'histoire	M	FI/FC	1 an	Délibération par CPVU et CA utilisateurs	450	600	-	-		
		Total En attente											
		Non renouvellement	DU Ecriture de création	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			DU Pratiques avancées de bilan de compétences, accompagnement des parcours professionnels, d'insertion et de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Total Non renouvellement										
			DU Archives et métiers des archives	M	FI/FC	1 an	DU-L qui devient DU-M Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	600	350	1		
			DU Création sonore et composition électro acoustique	M	FI/FC	2 ans	Sous réserve de la transmission de la fiche financière à jour Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	750	1750	1050	1		
			DU Les bases de l'approche psychologique et ergonomique du travail	L	FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	450	750	1050	1		
			DU Systèmes d'information Géographiques et Méthodes de l'Analyse Géographique	M	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	2750	850	1		
			Total Ouverture										
			OUVERTURE	DU Musicien intervenant	L	FI/FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	5250	650	1	
			Total Ouverture										
			OUVERTURE	DU Décideurs économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non renouvellement	DU Gestion et management du réseau automobile (groupement national des concessionnaires OPEL)		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	DU Gestion et management du réseau automobile (HP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
	DU Gestion et management du réseau automobile UCAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
	DU Langue Française et Gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
	DU Management Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-			

Composante FORMATION	Type de formation	Prévisibilité de l'inscription à la rentrée 2018	Développement de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (forfait inscrip)	Droits FC (finances Forfait inscrip)	Droits FC auto financé (forfait inscrip)	Nombre de bénéficiaires 2018				
907 IAE	formation Locale	Ouverture	DU Passerelle Ase	-	-	-	-	-	-	-	1				
			Total Non renouvellement												
			DU Management des Organisations	L	FI	2 ans	Délicatise : le Carre et Alexandria. Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	550 première année et 550 deuxième année	2750 première année et 250 deuxième année	2550 première année et 250 deuxième année	1				
			DU Recherche en Science de gestion	M	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	350	2750	2350	1				
			DU Recherche en Science de gestion Madagascar	M	FI	1 an	-	Convention : prise en charge par INSCAE de Madagascar	Non concerné	Non concerné	1				
			Total Ouverture												
			3												
			909 FSS	Formation Locale	Non renouvellement	DU Demarche Ergonomique et Expertise du Geste Professionnel pour Transformer le Travail	-	-	-	-	-	-	-	1	
						DU Expertise de la Performance Sportive : Muscles Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	1
						DU Gestionnaires des Equipements GOLFiques (GEGO)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total Non renouvellement															
3															
DU Evaluation et Préparation Physique	M	FI/FC				1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	4250	2550	1				
DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - La Réunion	M	FI/FC				1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	3250	2150	1				
DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - La Réunion	M	FI/FC				1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	4250	2550	1				
DU Préparation mentale Intégrée	L	FC				1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	4250	2550	1				
DU sport et cancer	M	FI/FC				1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	4250	2550	1				
DU Sport, habitudes de vie et santé	M	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation	1250	4250	2550	1							

11/10/18

Composante FORMATION	Type de formation	Proposition de dépense à la rentrée 2019	Désignation de la formation locale à la rentrée 2019	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits EF (modal actual)	Droits FC (modal actual)	Droit FC auto finance (modal actual)	Nombre de bénéficiaires									
Total Ouverture																				
6																				
911 RIAJF	Formation Locale	Non renouvellement	DU Comprendre l'assurance : concepts organisations produits	-	-	-	Maintien sous format modulaire	-	-	-	1									
				DU Risk Management	-	-	-	Maintien sous format modulaire	-	-	-	1								
					Total Non renouvellement															
					2															
					Formation Locale	Non renouvellement	DU Formation Education environnement developpement durable	-	-	-	-	-	-	-	-	1				
								DU Form Adap Ec Educa	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1				
									DU Form Adaptée Enc Educa	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1			
										DU Form Adaptée Enc 2nd D	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1		
											DU Profession Enc Educa	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1	
												DU Professional 5d degré	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
DU professionalisation encadrement éducatif	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an										formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1			
	DU professionalisation premier degré	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an									formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1			
		Total Non renouvellement																		
		1																		

912 ESPE

Formation locale à périmètre national
Ouverture

Composante 2017/2018	Typeologie	Préparation de devenir à la rentrée 2018	Désignation de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Rechercher en souhaité rentrée 2018							
920 IUT Poitiers	Formation Locale	Ouverture	DU Professionalisation second degré	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère		1							
				M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère		1							
				Total Ouverture											9				
				Total Ouverture											1				
				DUFT											450				
				Non concerné											Non concerné				
				Non concerné											Non concerné				
				DU Actes Dermatologie											-	-	-	-	1
				DU de Santé du travail											-	-	-	-	1
				DU Education pour la Santé, éducation thérapeutique											-	-	-	-	1
DU formation à la Simulation en Sciences de la Santé avec applications à la périnatalité et la pédiatrie											-	-	-	-	1				
DU Imagerie médicale destinée aux manipulateurs											-	-	-	-	1				
DU Interregional des soins infirmiers en réanimation											-	-	-	-	1				
DU Investigateur en Recherche Biomedicale											-	-	-	-	1				
Non renouvellement											-	-	-	-	1				
DU ou Attestation d'études universitaires Maladie Alzheimer et maladies apparentées. Du diagnostic précoce à la prise en charge											-	-	-	-	1				
DU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médicaux											-	-	-	-	1				
DU Radiologie Interventionnelle Cancérologique											-	-	-	-	1				

Contenu de l'activité	Type de formation	Préposition de devis à la rentrée 2018	Désignation de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droit FI (forfait hebdo)	Credits FC (forfait hebdo)	Droit FC auto financé (forfait hebdo)	Nombre de diplômés à la rentrée 2018
DU Cancérologie clinique											1
DU désinfection et stérilisation des dispositifs médicaux											1
DU Thanatopraxie											1
Total Non renouvellement											
13											
Attestation universitaire de formation par simulation				M	FI/FC	1 an		550	950	850	1
DU Accompagnement et soins palliatifs				L	FI/FC	2 ans	DU-M qui devient DU-L	550	1250	1050	1
DU Addictologie pratique et thérapeutique				L	FI/FC	1 an		750	1750	1350	1
DU Adolescents difficiles				L	FI/FC	1 an	DU qui devient DU	950	1500	1350	1
DU Antibiotique et autres traitements anti-infectieux				M	FI/FC	1 an		750	1250	1050	1
DU biologie intégrée des tumeurs solides				M	FI/FC	2 ans		550	1250	1050	1
DU Chirurgie de la main et du membre supérieur				M	FI/FC	2 ans		550	950	850	1
DU Coordination médicale d'EHPAD				M	FC	2 ans		750	1250	950	1
DU Echocardiographie Doppler				M	FI/FC	2 ans		550	1250	1050	1
DU Echographie et techniques ultrasonores				M	FI/FC	2 ans		550	1250	1050	1
DU Expertise Psychiatrique				M	FI/FC	1 an	DU-L qui devient DU-M	550	1500	1350	1
DU Formation théorique et pratique en pathologie neuro-vasculaire				M	FI/FC	2 ans		550	1250	1050	1
DU Gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes				M	FI/FC	2 ans		550	1500	1050	1
DU Hématologie biologique				M	FI/FC	1 an		550	1500	1350	1
DU homéopathie				M	FI/FC	1 an		1250	2250	1500	1
DU Hygiène hospitalière				L	FI/FC	2 ans	DU-M qui devient DU-L	550	1250	1050	1
DU Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal				M	FI/FC	1 an		550	1250	1050	1
DU Imagerie cardiaque en coupes (Scanner, IRM)				M	FI/FC	2 ans		950	1500	1350	1
DU Le sommeil et sa pathologie				M	FI/FC	1 an		550	1500	850	1

930 -
Médecine
PharmacieFormation
Locale

2018

Composante N°FORMATION	Type de formation	Préparation de devenir à la rentrée 2018	Observation de la formation locale à la rentrée 2018	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observation	Droits FI (Forfait indirect)	Droits FC financés (Forfait indirect)	Droits FC auto financés (Forfait indirect)	Nombre de Dernier scolarité Rentrée 2018			
			DU Qualification à l'exercice de la médecine générale	M	FC	1 an	.	Non concerné	9000	8500	1			
				DU Réparation juridique du dommage corporel	M	FI FC	1 an	.	550	1250	1050	1		
					Total Ouverture									
962-SA FIRE	Formation locale à périphérie national	Ouverture	DU PEPTTE - Passeport Compétences Création	L	FI	4 mois	.	300	250	250	1			
				Total Ouverture										1

par catégorie, site et calendrier

Catégorie UE	Site	Calendrier	Nom UEO	Imposante Responsal	Licences n'a/ant pas été/s' UEO	Observations CFVU	capacité		
UE à contenu disciplinaire	Angoulême	Mardi 18H30 - 20H30	Connaissance en milieu associatif	909 FSS		La responsable de l'UE ne semble pas être un personnel de l'UP?	50		
			Sport et responsabilités	901 Droit			80		
			Total Angoulême						
			Portiers	Mardi 18H30 - 20H30	Chimie , santé et beauté	904 SFA	Licence Chimie		40
					Chimie et environnement	905 LL			40
					Culture fantastique de l'Europe centrale et orientale	905 LL			150
					Gouttes, bulles et surfaces	904 SFA	Licence Physique		30
					Histoire du peuplement humain des continents	905 LL			200
					Histoire et esthétique des photographies	905 LL			150
					Histoire religieuse de la France de la Renaissance à la Révolution Française	906 SHA	Licence d'histoire		150
Images et société, introduction au cinéma documentaire	906 SHA					150			
La recherche sur le cancer : connaissances et traitements du futur	904 SFA	Licence de la Vie à confirmer			Cette UEO n'est pas disciplinaire mais plutôt transversale, la ferme-t-on au L2 Sc de la Vie ?	200			
Le Brésil et le Portugal contre les stéréotypes	905 LL					150			
L'émergence de la Chine et du chinois dans le supérieur	905 LL			40					
L'Europe face aux totalitarismes	904 SFA	Licence Physique		150					
Lumière et couleurs	906 SHA	Licence Géographie et aménagement		50					
Marges, Périphéries, antinomies	906 SHA			35					
Pollution atmosphérique : origine, impacts et conséquences	904 SFA	Licence mention économie		200					
Problèmes économiques contemporains	902 Sc Eco	restion		200					
Système de traitement multimédia et apprentissage automatique	904 SFA	Licence Informatique		30					
Vivant Moyen-Âge : figure médiévales - héroïques et amoureux - de l'invention contemporaine (littérature, cinéma, BD, performance, chanson, etc...)	905 LL			150					
Les grands procès	901 Droit	Licence Droit		750					
Mardi 18H30 - 20H30 et/ou Mercredi 18H30 - 20H30			Création d'activité	962 SAFIRE		30			
			Internet, jeux vidéos et subjectivités	906 SHA		200			
Mercredi 18H30 - 20H30			Anthropologie de l'Asie et de l'Amérique du Sud	906 SHA	Licence Chimie	250			
			Chimie, couleur, odeur, saveur	904 SFA	Licence Sciences de la Vie	40			
			Decouverte de la biodiversité	905 LL		40			
			Ethique et nouvelles voies thérapeutiques	905 LL	Licence Arts du spectacle	40			
			Le poular au cinéma miroir de la société contemporaine	906 SHA		150			
			Les Vikings : décrypter le mythe, découvrir la réalité historique	906 SHA	Licence d'histoire	120			
			L'Université de Portiers : presque six siècles d'histoire (1431-2018)	904 SFA	Licences mentions : Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Sciences de la terre, Sciences pour l'ingénieur	40			
			Mathématiques élémentaires pour Professeur des écoles	904 SFA		200			
			Numérrique et santé : la e-santé	906 SHA		30			
			Peinture et cinema	905 LL		100			
			Voir l'Antiquité : Rome et la Grèce dans les arts de l'image et de la scène	906 SHA		150			
			Les révolutions de la liberté : France, Amérique	906 SHA		100			
			Esclavages et dépendances de l'Antiquité à l'ère des abolitions	906 SHA		150			
Total Portiers									
							4505		

9308

UE d'enseignement favorisant les pratiques artistiques, culturelles, sportives

Angoulême	En cours	Carnet de voyage	909 FSS	Calendrier à préciser : mardi ou jeudi à Angoulême : arriver à coupler les déplacements entre cours et UEO jeudi après-midi sur Portiers (salle dispo FSS)	40
	Mardi 18H30 - 20H30	Conditionnement physique de l'étudiant	909 FSS		50
Total Angoulême					90
Portiers	Jeudi 12H00-13H30	ESCALADE	SUAPS		2
	Jeudi 12H15-13H45	BADMINTON ATHLETISME TENNIS	SUAPS		10
	Jeudi 12H30-13H30	NATATION	SUAPS		10
	Jeudi 12H30-14H00	TENNIS DE TABLE JU-JITSU, SELF DEFENSE FOOTBALL	SUAPS		8
	Jeudi 13H30-15H00	GOLF	SUAPS		15
	Jeudi 13H45-15H15	BADMINTON	SUAPS		10
	Jeudi 14H00-15H00	NATATION	SUAPS		10
	Jeudi 14H00-15H30	MUSCULATION JU-JITSU, SELF DEFENSE FUFSAL TENNIS	SUAPS		5
	Jeudi 14H00-17H00	COURSE D ORIENTATION	SUAPS		10
	Jeudi 15H00-16H00	NATATION	SUAPS		10
	Jeudi 15H00-16H30	GOLF	SUAPS		15
	Jeudi 15H30-17H00	MUSCULATION JUDO TENNIS	SUAPS		5
	Jeudi 15H45-17H15	PADEL TENNIS	SUAPS		4
	Jeudi 17H00-18H30	JU-JITSU, SELF DEFENSE	SUAPS		10
	Jeudi 18H00-19H30	BADMINTON	SUAPS		10
	Jeudi 19H30-21H00	ESCALADE	SUAPS		20
	Jeudi 8H20-9H10	NATATION	SUAPS		10
	Lundi 11H30-12H30	NATATION	SUAPS		5
	Lundi 12H00-13H30	ESCALADE	SUAPS		2

24/28

Date	Activité	Responsable	Niveau	J	H	U	F	O	Observations	Capacité
Lundi 12H15-13H45	MUSCULATION TENNIS	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	5
Lundi 12H30-13H30	NATATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	4
Lundi 16H00-17H30	TENNIS	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	8
Lundi 17H00-18H30	HATHA-YOGA	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	18
Lundi 17H30-19H00	JU-JITSU, SELF DEFENSE	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	20
Lundi 17H45-19H15	HAND BALL MIXTE	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Lundi 18H00-19H30	BASKET BALL FEMMININ	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Lundi 18H30-20H30	DANSE ET CREATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Lundi 19H00-21H00	RUGBY FEMMININ	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	20
Lundi 19H30-21H00	HANDBALL	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mardi 09H30-10H30	NATATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Mardi 10H30-11H30	NATATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mardi 12H00-13H30	BASKET BALL	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mardi 12H15-13H45	MUSCULATION JU-JITSU, SELF DEFENSE	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Mardi 12H30-13H30	NATATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	5
Mardi 17H30-19H00	JU-JITSU, SELF DEFENSE HANDBALL MASCULIN	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mardi 18H30-20H00	TENNIS	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Mardi 18H30-20H30	FOOTBALL FEMMININ	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	8
Mardi 19H00-20H30	JU-JITSU, SELF DEFENSE HATHA-YOGA HANDBALL FEMMININ	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15
Mardi 19H30-21H00	FUTSAL ESCALADE	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mercredi 12H15-13H45	BADMINTON	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	20
Mercredi 12H30-13H31	NATATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	5
Mercredi 17H30-19H30	RUGBY	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mercredi 18H00-19H30	HANDBALL MASCULIN	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	10
Mercredi 18H00-20H00	DANSE ET CREATION	SUAPS	-	-	-	-	-	-	-	15

85/128

Mercredi 19H30-21H00	HANDBALL FEMININ	SUAPS	-	-	-	15
Mercredi 20H30-21H30	FITNESS	SUAPS	-	-	-	20
Mercredi 9H10-9H45	NATATION	SUAPS	-	-	-	10
créneaux calendrier fixés à partir des disponibilités des animateurs	Initiation à l'animation d'ateliers de discussion en anglais Initiation à l'animation d'ateliers de discussion en espagnol	Maison des Langues	-	-	-	8
En cours	Carnet de voyage	909 FSS	-	-	-	50
Jeudi 12H00-13H30	BASKET	SUAPS	-	-	-	15
Jeudi 14H15-15H45	PADEL TENNIS	SUAPS	-	-	-	4
Jeudi 14H30-18H30	LABORATOIRE DE CREATION	SUAPS	-	-	-	10
Lundi 12H15-13H45	GOLF	SUAPS	-	-	-	15
Lundi 19H00-20H30	VOLLEY BALL MIXTE	SUAPS	-	-	-	5
Lundi 20H30-22H00	VOLLEY BALL MIXTE	SUAPS	-	-	-	20
Mardi 12H15-13H45	TENNIS	SUAPS	-	-	-	4
Mardi 13H30-15H00	TENNIS DE TABLE	SUAPS	-	-	-	15
Mardi 17H00-18H30	TENNIS	SUAPS	-	-	-	8
Mardi 18H30 - 20H30	Analyse filmique - Structure narrative et émotion au cinéma	909 FSS	-	-	-	80
	Danse et performance	905 LL	-	-	-	40
	Developpement des ressources et activités physiques et sportives	909 FSS	-	-	-	50
	Enquêtes de mémoire dans le domaine culturel et linguistique de Poitou, Charentes et Vendée	905 LL	-	-	-	40
	Techniques de production vidéo dans les pratiques artistiques, culturelles et sportives (1.p.v)	909 FSS	-	-	-	40
	Video documentaire	Maison des Etudiants	-	-	-	12
	Préparation à la mobilité internationale en anglais (le Mardi)	Maison des Langues	-	-	-	20
Mardi 18H30 - 20H30 et/ou Mercredi 18H30 - 20H30	Echanges interculturels Le corps et ses usages de marquage UEINESS : UEI Nutrition culturF Sport Santé Théâtre d'improvisation	Maison des Langues 906 SHA 909 FSS	-	-	-	20 100 120 40
Mercredi 17H00-18H00	NATATION	SUAPS	-	-	-	15
Mercredi 17H00-18H30	TENNIS	SUAPS	-	-	-	8
Mercredi 18H00-19H00	NATATION	SUAPS	-	-	-	15

Calendrier à préciser : mardi ou jeudi à Angoulême :
arriver à compléter les déplacements entre cours et UEO |
jeudi après-midi sur Poitiers (salle dispo FSS)

UE valorisant l'engagement associatif	Angoulême	Mardi 18H30 - 20H30	Decouverte d'expressions artistiques autour de la langue occitane	905 LL					40		
		Mardi 18H30 - 20H30 et/ou Mercredi 18H30 - 20H30	Initiation à la culture visuelle et à la pratique de l'art contemporain	Maison des Etudiants		Licence de musicologie			15		
			Jazz et musiques improvisées						20		
			Psychologie et cinema	906 SHA					80		
			Préparation à la mobilité internationale en anglais (le Mercredi)	Maison des Langues					20		
			Préparation à la mobilité internationale en espagnol						20		
		Mercredi 18H30-20H00	TENNIS	SUAPS					8		
		Mercredi 19H00-20H30	HATHA-YOGA	SUAPS					20		
		Mercredi 7H30-8H15	NATATION	SUAPS					10		
			SUAPS et ateliers artistiques uniquement : autre	Chorale musiques actuelles	Maison des Etudiants		Licence de musicologie			12	
				Comment dessiner une utopie quand on ne sait pas dessiner ?	905 LL				15		
				Genre(s) et sexualité(s)					100		
				Initiation à la serigraphie	Maison des Etudiants				8		
				Photographie : workshop a la MDE	905 LL				20		
		Vendredi 12H30-13H30	NATATION	SUAPS					15		
Vendredi 14H00-15H30	GOLF	SUAPS					15				
	Total Poitiers							1883			
UE valorisant l'engagement associatif	Angoulême	Mardi 18h - 20h	Construire des competences pour l'épreuve de l'oral : l'exemple de l'EPS au CRPE	909 FSS					40		
			Organisation d'une manifestation sur la voie publique				Dossier incomplet à revoir.	50			
		Mardi 18H30 - 20H30 et/ou Mercredi 18H30 - 20H30	Engagement Associatif Entrepren'aidé	962 SAFIRE				6			
		Mardi et Jeudi 20h - 22h	Securité et Sauvetage aquatique	909 FSS				20			
		Mercredi 18H30 - 20H30	Animer et diriger une équipe jeunes en sport collectif	909 FSS			la fiche mentionne deux horaires possibles : seul le mercredi 18H30-20H30 est proposé à la CFVU	50			
			Total Angoulême						166		
		Portiers	Portiers		Le créneau prévu est le jeudi de 13h à 15h : contrainte de la disponibilité des bassins de la commune de Portiers (créneaux du soir réservés au public)	909 FSS					25
					Sauvetage aquatique						
				Mardi 18H30 - 20H30	Developpement de projets associatifs	Maison des Etudiants					20
					Ekinox	962 SAFIRE					5
Mardi 18H30 - 20H30 et/ou Mercredi 18H30 - 20H30	Engagement Associatif AFEV								170		
	Engagement Associatif ALEPA								20		
	Engagement Associatif ALSIV								6		
	Engagement Associatif EPSS campus								15		
	Engagement Associatif Handisup			962 SAFIRE					10		
	Engagement Associatif Les petits Débrouillards								12		
	Engagement associatif Pulsar						30				

Catégorie UE	Site	Calendrier	Nom UE	Importance Responsu	Le chef d'équipe ou l'atc à l'UEO	Observations CPVU	capacité
		Mercredi 18H30 - 20H30	Animer et diriger une équipe jeunes en sport collectif	909 FSS		la fiche mentionne deux horaires possibles : seul le mercredi 18H30-20H30 est proposé à la CPVU	50
			Developpement durable et responsable : enjeux et débats	912 ESPE - Académie de Poitiers			24
			Total Poitiers				387
			Total général				7161

28/28